

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 20 mai 2021

CONTRIBUTION
2021 A ATMO
AUVERGNE –
RHONE-ALPES

N° CS2021-18

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 32
Pouvoirs : 3

L'an deux mil vingt et un, le vingt mai à vingt heures le
Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en
visioconférence, sous la présidence de Christian
DUPESSEY,

Convocation du : 12 avril 2021

Secrétaire de séance : Alain LETESSIER

Membres présents :

- Délégués titulaires :

M. Philippe NOUVELLE – M. Vincent SCATTOLIN –
M. Patrice DUNAND – M. Jean-François OBEZ –
Mme Aurélie CHARILLON – M. Hubert BERTRAND –
Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Bernard BOCCARD – M.
Patrick ANTOINE – M. Yves CHEMINAL – M. Gabriel
DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Alain
LETESSIER – M. Denis MAIRE - Mme Pauline PLAGNAT-
CANTOREGGI – M. Christophe ARMINJON - Mme
CLAIRE CHUINARD – M. Cyril DEMOLIS – M. Claude
MANILLIER – M. Christophe SONGEON – M. Pierre-Jean
CRASTES – Mme Carole VINCENT – M. Florent BENOIT –
M. Stéphane VALLI – M. Marin GAILLARD – Mme
Catherine BRUN – M. Benjamin VIBERT – Mme Nadine
PERINET

- Délégués suppléants :

M. Bernard VUAILLAT, suppléant de Mme Muriel
BENIER – M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Christine
DUPENLOUP – M. Christian AEBISCHER, suppléant de
M. Jean-Luc SOULAT – M. Marc MENEGHETTI, suppléant
de M. Michel MERMIN

- Délégués représentés :

Mme Chrystelle BEURRIER, donne pouvoir à
M. Christophe SONJON – M. Julien BOUCHET donne
pouvoir à M. Pierre-Jean CRASTES – M. Sébastien
JAVOGUES donne pouvoir à Mme Nadine PERINET

- **Délégués excusés :**

M. Daniel RAPHOZ – Mme

Mme Muriel BENIER – M. Patrick ANTOINE – M. Denis MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT – M. Joseph DEAGE – M. François DEVILLE – M. Jean-Claude TERRIER – M. Michel MERMIN – M. Julien BOUCHET – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Jean-Claude GEORGET – M. Jean-Yves BROISIN – M. Christophe MAYET – M. Sébastien JAVOGUES

CONTRIBUTION 2021 A ATMO AUVERGNE RHONE-ALPES

Selon l'article L.221-3 du Code de l'environnement, il est fait obligation à l'Etat de confier la surveillance de l'air à un organisme agréé qui « associe, de façon équilibrée, des représentants de l'Etat et de l'ADEME, des collectivités territoriales et de leurs groupements [...] ». Dans la Région Auvergne Rhône-Alpes, ce rôle est assuré par "ATMO Auvergne Rhône-Alpes", structure associative, dont le financement, aux termes de l'article R.221-10 du code de l'environnement, est "assuré principalement par des subventions de l'Etat et des collectivités ou des contributions des personnes morales membres de l'organisme".

Dans ce contexte, pour bénéficier du partenariat et de l'expertise d'ATMO Auvergne Rhône-Alpes, il convient d'en être membre et de contribuer à son financement en versant une cotisation annuelle.

L'observatoire régional pour la qualité de l'air "ATMO Auvergne Rhône-Alpes" est devenu un partenaire incontournable de la transition énergétique du Genevois français, depuis 2012 avec l'élaboration du rapport "Qualité de l'air du Grand Genève", puis avec les projets INTERREG "G²AME" (Grand Genève Air Modèle Emissions) et "PACT'Air" (Programme d'Actions Transfrontalier pour l'Air du Grand Genève).

Jusqu'en 2019, trois intercommunalités du Genevois français étaient membres d'ATMO Auvergne Rhône-Alpes : Thonon Agglomération, Annemasse Agglo et Pays de Gex Agglo. Le principe d'une adhésion du Pôle métropolitain en substitution des EPCI membres, a été validé dès 2018 au terme d'une réflexion menée par la Conférence « Transition énergétique » et a été actée officiellement en 2019.

Le montant de l'adhésion annuelle correspond à l'application du tarif de base des EPCI de « moins de 250 000 habitants » (0,1724€ par habitant), soient 71 395€ en 2021 pour les 420 000 habitants du Genevois français.

L'adhésion permet d'assurer tous les services de bases destinés aux collectivités adhérentes (membres) de l'observatoire. A leur demande, les EPCI membres du Genevois français peuvent solliciter une expertise particulière (étude d'impact, opération de sensibilisation, mesures spécifiques ...) sur la base des tarifs adhérents, les coûts afférents étant versés directement par les EPCI bénéficiaires.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **CONFIRME** l'adhésion à l'Observatoire Régional de la Qualité de l'Air "ATMO Auvergne Rhône-Alpes" ;
- **AUTORISE** le versement de la cotisation 2021, à hauteur de 0,1724 € par habitant du Genevois français, soit 71 395 euros ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à entreprendre les démarches nécessaires au maintien de cette adhésion.

Envoyé en préfecture le 28/05/2021

Reçu en préfecture le 28/05/2021

Affiché le

SLOW

ID : 074-200075372-20210520-CS2021_18-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture
d'Annecy le 28/05/21

Publié ou notifié le 28/05/21

Le Président,
Christian DUPESSEY

